

LE PROLETAIRE

Parti Communiste International

Italie

La répression bourgeoise s'abat sur les militants du syndicalisme de base, avec les accusations les plus absurdes, dans le cadre de la criminalisation des luttes ouvrières hors du contrôle du collaborationnisme tricolore.

Aujourd'hui, ils visent les luttes des travailleurs de la logistique, hier celles des chômeurs, et demain ils réprimeront tout autre mouvement de lutte

Aux premières heures du vendredi 22 juillet dernier, quatre syndicalistes de SI Cobas et deux de l'USB ont été arrêtés et placés en résidence surveillée pour « violences privées, résistance à agent public, sabotage et interruption du service public » dans le cadre des grèves de la logistique entre 2014 et 2021.

Selon le ministère public de Piacenza, « ces grèves ont été mises en œuvre avec des prétextes comme motifs et avec des intentions « d'extorsion », afin d'obtenir pour les travailleurs de meilleures conditions que celles prévues par le contrat national » (1).

Selon le GIP (2), il a en effet été constaté que « dans de nombreuses situations, l'agitation syndicale et l'exercice du droit de grève n'ont servi qu'en partie à défendre les droits des travailleurs, mais surtout à consolider des positions de force, et même à des fins lucratives ». Et encore : « Chaque infraction commise, chaque blocage de personnes et de biens, chaque interruption de service public ou boycott, chaque conflit physique avec la police ont été planifiés, recherchés et voulus par les suspects qui ont toujours agi avec la conviction qu'ils bénéficieraient de positions de privilège, presque d'une sorte d'immunité derrière l'exercice du droit de grève ».

« Dans la concrétisation d'un tel dessein de délinquance - poursuit le GIP - les travailleurs étaient simplement instrumentalisés et utilisés comme des pions à déplacer d'un côté à l'autre pour accentuer chaque initiative (d'après les virements bancaires, la SI Cobas aurait dépensé plus de 200 000 euros en un an pour la location de bus) ».

Pour parvenir à leurs fins, les suspects auraient constitué des groupes criminels capables d'organiser et faire converger des travailleurs, mais aussi des personnes totalement étrangères au contexte du travail mais de temps à autre intéressées, pour commettre de nombreuses infractions comme celles en lien avec le conflit en les « légitimant » par la lutte syndicale, en les « dissimulant sous la rhétorique de la lutte des plus faibles contre les plus forts ».

Poursuivant dans la divagation et la calomnie, le ministère public affirme que « dans plusieurs cas, il a été documenté comment la revendication syndicale constituait un simple prétexte derrière lequel se cachaient les attaques délibérément dirigées contre le syndicat adverse afin de gagner des membres. Dans tous les cas, on a pu constater qu'aucun des deux syndicats ne s'est jamais battu dans le seul but d'obtenir une amélioration des conditions de tous les travailleurs, mais a plutôt agi comme un groupe de pression - un véritable lobby - intéressé à obtenir de meilleures conditions pour ses acolytes, notamment dans la gestion des changements de contrat.

À cet égard, les résultats des écoutes téléphoniques, confirmés par des preuves documentaires, ont mis en évidence comment les modifications convenues avec l'employeur dans les relations contractuelles ont permis aux syndicats d'obtenir le versement de sommes destinées aux travailleurs, mais partiellement retenues grâce à des mécanismes tels que le « fonds de résistance ».

Il est clair que cette énième attaque contre les organisations de base sans lien avec le syndicalisme tricolore, est

un pas supplémentaire dans la criminalisation des luttes et de son contenu de classe que le mouvement de la logistique a exprimé jusqu'à présent et exprime toujours en ce moment.

Définir comme «extorsion» ce qui serait une négociation normale éclaire bien le théorème du ministère public d'Emilie-Romagne qui déplace le conflit dans le cadre bien défini de prévention de la reprise de la lutte des classes, où la répression et la criminalisation jouent un rôle compensatoire à la perte de consensus de la politique collaborationniste de la CGIL, de la CISL et de l'UIL.

L'arrestation des syndicalistes de SI Cobas et de l'USB est un avertissement pour l'ensemble du prolétariat. Ceux qui se battent en dehors de la sphère institutionnelle sont considérés comme des criminels.

Les multinationales responsables de la mort des deux syndicalistes de SI Cobas écrasés et tués par une voiture lors d'une manifestation il y a quelques années et les responsables de la mort des deux étudiants en stage d'alternance école-travail (3) ne sont même pas poursuivis.

L'animosité de classe de la bourgeoisie se resserre en sachant qu'à mesure que les contradictions s'exacerbent, le conflit social s'étend, ainsi elle joue donc un coup à l'avance.

Mais la réponse des syndicats Cobas ne s'est pas fait attendre et le samedi 23 juillet, une manifestation nationale massive et unitaire a été organisée à Piacenza par les organisations du syndicalisme de base. Elle a été rejointe par d'importantes délégations venues de toute l'Italie, comme le mouvement étudiant Movimento No Tav, le Movimento di lotta/Disemployed '7 Novembre' de Naples et le Collettivo di fabbrica/Lavoratori Gkn Firenze.

Lors de la manifestation, les SI Cobas ont rappelé que l'arrestation de leurs camarades n'est que la partie émergée de l'iceberg d'une stratégie visant à frapper au cœur des luttes des travailleurs, notamment dans le secteur de la logistique où les conditions de travail caporalesques et les salaires de misère ont été fortement remis en question depuis ces dernières années.

«Cette attaque, lit-on dans l'un de leurs documents, vise à empêcher le développement d'un mouvement plus général contre la guerre, le coût de la vie et les mesures du sang et des larmes que les prochains gouvernements, quelle que soit la couleur politique de la coalition qui sortira victorieuse des prochaines élections, seront contraints d'adopter par déférence aux diktats des patrons et du grand capital industriel et financier, en pleine continuité avec l'œuvre de Draghi».

La manifestation visait dans ce premier temps la libération immédiate des camarades arrêtés, mais elle s'inscrivait aussi dans la perspective de la construction d'une mobilisation d'un mouvement fort, à même de faire face à la grave situation des masses laborieuses prévue pour l'automne prochain.

La prochaine mobilisation coïncidera avec l'audience de réexamen qui se tiendra à Bologne, invitant les mouvements à une mobilisation rapide.

Exprimons notre solidarité avec les camarades arrêtés !

À la lumière des luttes qui auront lieu dans le futur, oeuvrons dans la perspective d'une coordination à grande échelle de toutes les manifestations du syndicalisme de base, des mouvements conflictuels et des chômeurs, où une seule plateforme de lutte pourra englober les différents conflits qui ne prendront en compte exclusivement que les intérêts du prolétariat, en dehors de la politique de collaboration de classe des Confédérations syndicales CGIL, CISL et l'UIL.

Contre la répression et la criminalisation des mouvements de lutte ! En avant pour la reprise de la lutte de classe !

parti communiste international

(1) Selon l'agence de presse ANSA. (2) Le GIP (Giudice per le Indagini Preliminari) est le juge des enquêtes préliminaires. Hormis les différences entre la justice italienne et française, il correspondrait au juge d'instruction. (3) Voir sur notre site la prise de position du 18 février 2022 : «Alternanza scuola-lavoro : morire da studenti-lavoratori»

Correspondance:

Programme, BP 57 428 69347 LYON CEDEX 07 www.pcint.org

- Imp. Spé. - 24/7/2022 supplément au Prolétaire n° 544

Lisez la presse du PCI: Le Proletaire / Programme Communiste / Communist Program / El Programa Comunista / El Proletario / Il Comunista / Proletarian